

Canonisation de Marie de l'Incarnation

Traduction française non officielle du document latin officiel

donné à Rome

par le Pape François

avril 2014



Traduction non officielle réalisée par

le Révérend Père Vincent Siret, SJMV, Toulouse

2016

François

Pape, Serviteur des Serviteurs de Dieu, pour une éternelle mémoire du fait,

«mais il faut d'abord que l'Évangile soit proclamé à toutes les nations». Mc 13,10.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, appelée dans le siècle du nom de Marie Guyart, a mis sa foi entièrement dans le Christ et s'est abandonnée afin d'être conformée par l'Esprit Saint dans toutes les circonstances de sa vie, pour vivre complètement sa vocation religieuse et missionnaire.

Elle naquit à Tours en France le 28 octobre 1599 dans une famille d'artisans dans laquelle elle fut d'abord instruite de la religion. À l'âge de 14 ans, elle reconnut être appelée à la vie religieuse. Suivant pourtant la volonté de ses parents, elle épousa, en 1517, Claude Martin qui mourut deux années plus tard, laissant sa femme seule avec un enfant qui, par la suite, entra dans l'Ordre de saint Benoît. Alors que quelques hommes la sollicitaient en mariage, elle ne voulut cependant pas se marier à nouveau et se tourna toute vers Dieu, percevant de plus en plus sa présence.

Le 24 mars 1620, elle prononça le vœu de chasteté perpétuelle. Elle s'occupa ensuite de la maison de sa sœur, elle s'engagea à conduire la mission d'administratrice de l'affaire de transports de sa parenté, montrant des qualités éminentes de gestionnaire. D'un côté, elle accomplit un travail fécond et, d'un autre, elle conserva une étroite union avec Dieu en cultivant ses pensées intérieures, unissant admirablement la vie active et la vie contemplative, comme sa spiritualité le fit voir. Vers l'an 1624, elle prononça aussi les vœux de pauvreté et d'obéissance, suivant ainsi le conseil de son confesseur et directeur spirituel, le moine cistercien Raymond de Saint-Bernard.

Formant le projet d'embrasser la vie religieuse, elle rejoignit les Ursulines de Tours le 21 janvier 1631. Par les Relations des missionnaires Jésuites du Canada et aussi par les conseils de Dieu, elle comprit que ce peuple était son champ d'apostolat. Ainsi, avec deux Sœurs Ursulines et trois Augustines, elle s'embarqua le 4 mai 1639 et le 1^{er} août suivant elle aborda à la ville de Québec.

Marie de l'Incarnation commença alors à mener une nouvelle vie, comme fondatrice et mère soucieuse de tous ceux qui se réfugiaient auprès d'elle, en assurant à tous un secours certain et une direction prudente. Elle composa d'abord une règle pour enseigner et former les jeunes filles indigènes canadiennes. Pour ce motif elle s'appliqua à étudier la langue iroquoise et celles d'autres origines, pour le profit de la cause de Dieu et du bien des âmes. Son œuvre missionnaire était soutenue par une ardente prière et une contemplation continue auxquelles s'ajoutaient des pénitences et des travaux que les conditions du pays rendirent plus durs.

Par ses mérites, Marie de l'Incarnation doit être reconnue comme la mère spirituelle de l'Église du Canada, au service de laquelle elle se voua avec zèle et amour jusqu'à sa mort qui survint le 30 avril 1672, ses filles spirituelles l'assistant et une réputation de sainteté étant rapportée de manière persistante.

Les procès de l'Ordinaire, dans l'archidiocèse de Québec, pour obtenir sa béatification, furent approuvés par Décret le 22 mars 1877 et, de même, le 19 juillet suivant, fut rédigé de manière appropriée le Décret sur les vertus héroïques. Notre Prédécesseur, le bienheureux Jean-Paul II, l'a proclamée bienheureuse le 2 juin 1980. Ensuite, des évêques, des prêtres et des laïcs

remarquables de ce pays ont fortement demandé sa canonisation. De nouveau, nous nous sommes assurés de la réputation de sainteté et des miracles, dont la mémoire de cette religieuse éminente est entourée.

C'est donc spontanément et de bon cœur que nous allons au-devant de la demande de nos Vénérables Frères canadiens, notre Vénérable Frère Son Éminence le Cardinal Gérald-Cyprien Lacroix, archevêque métropolitain de Québec, Notre Vénérable Frère Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet, Préfet de la Congrégation pour les Évêques, mais aussi d'autres chefs et institutions ecclésiastiques, car ils ont demandé avec insistance que nous inscrivions la bienheureuse Marie de l'Incarnation dans le Registre des saints. **Nous, ayant entendu Notre Vénérable Frère le Cardinal Angelo Amato, Préfet de la Congrégation de la Cause des Saints, nous lui donnons la faculté de procéder à cette inscription. La Position sur la Canonisation équipollente que les Pères Cardinaux et les Évêques ont approuvée dans la Session Ordinaire du 1^{er} avril 2014 est donc acquise. C'est pourquoi, ce même jour, ayant pesé toutes choses longuement et par une science certaine, ayant invoqué l'aide divine, nous avons ratifié la sentence de la Congrégation de la Cause des Saints et nous établissons de même que le culte de cette disciple zélée de Jésus soit proposé à toute l'Église maintenant et toujours. C'est pourquoi pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation de la foi catholique et la croissance de la vie chrétienne, en vertu de Notre autorité apostolique nous décrétons que Marie de l'Incarnation est sainte, nous décidons qu'elle soit inscrite au Registre des Saints, qu'elle soit honorée avec piété et dévotion et qu'elle soit invoquée parmi les Saintes de l'Église Universelle.**

Nous voulons enfin que notre décision soit ferme, immuable et irrévocable, nous désirons vivement que cette décision soit reçue avec allégresse et avec joie tant par les Pasteurs de l'Église que par les fidèles. Contemplant la lumière qui demeure au regard des vertus et de la vigueur spirituelle de sainte Marie de l'Incarnation, que les pasteurs et les fidèles brûlent de plus en plus d'amour dans le Christ Crucifié Fils de Dieu et Rédempteur de l'homme; qu'imitant ses exemples admirables de sainteté, en communion avec les saints Apôtres Pierre et Paul et les autres habitants du ciel, ils puissent ardemment marcher sur le chemin de la sainteté. Les exemples sûrs de ces habitants des cieux, inscrits dans le Registre des saints et des saintes, sont indiqués aux hommes qui se trouvent dans le péril et celle-là qui, de son vivant déjà, produisit des modèles lumineux de tant de grandes œuvres, est un encouragement et une invitation pour tenir fermement la piété chrétienne. En effet alors que les conditions du pays rendirent les travaux plus durs, elle ne se découragea pas mais, appuyée complètement sur Dieu, elle hâta grandement la transmission à tous des bienfaits de l'Évangile.

Donné à Rome, auprès de Saint Pierre, le 3 avril de l'an du Seigneur 2014, deuxième de Notre Pontificat,

Moi, François,

Évêque de l'Église Catholique.

Marcellus Rossetti, protonotaire apostolique.

(traduction non officielle : Révérend Père Vincent Siret, SJMV de Toulouse)